

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 9 avril 2019

Présents

MMES et MM FOUILLOUX, COUSSINET, BARBAGLIA, RIVIERE, BOCQUET, FINGER, MINELLA-ROLLAND, PYTHOUD, IBARRA, GROSROYAT, MOSER, LAGREZE

Absents excusés :

Mme DE SAEVER : pouvoir à M. COUSSINET

M. ROLLAND : pouvoir à M. FOUILLOUX

M. BILLARD : pouvoir à M. BOCQUET

M. MAKHLOUF

Mme AUBERTIN : pouvoir à Mme MINELLA-ROLLAND

Absents :

M. FAVRE

Mme FOREL

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Nomination d'un secrétaire de séance
- 2°) **Approbation du compte rendu du 5 mars 2019** (envoyés par mail le 12/03)
- 3°) **Finances :**
 - a) **Factures** (Annexe 1)
 - b) **Approbation du compte administratif 2018** (Annexe 2)
 - c) **Approbation du compte de gestion 2018** (Annexe 3)
 - d) **Affectation du résultat** (Annexe 4)
 - e) **Approbation du budget primitif 2019** (Annexe 5)
 - f) **Vote des 3 taxes** (Annexe 6)
 - g) **Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF** (Annexe 7)
- 4°) **Urbanisme :**
 - a) Dossiers vus en commission
 - b) Dossiers acceptés depuis le dernier conseil
 - c) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner**
- 5°) **Voirie – Bâtiments :**
 - a) **Désaffectation et déclassement d'un terrain en vue de sa cession** (Annexe 8)
 - b) **Modification de la délibération n°73 du 6/11/2018 pour la vente du délaissé à la société MC DONALD'S** (Annexe 9)
 - c) **Nomination et numérotation des voies pour l'opération immobilière « Les Amarelles »** (Annexe 10)
 - d) Informations diverses
- 6°) **Scolaire – Petite Enfance :**
 - a) Informations diverses
- 7°) **Communauté de Communes :**
 - a) Compte rendu du conseil communautaire
 - b) Comptes rendus des différentes commissions
- 8°) **Questions diverses**

Monsieur le Maire rappelle le mail informant les conseillers qu'un point avait été oublié à l'ordre du jour et demande l'accord de l'assemblée pour l'ajouter. L'ajout est accepté à l'unanimité.

1°) **Nomination d'un(e) secrétaire de séance :**

Madame BARBAGLIA se propose et est donc nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

2°) **Approbation du compte-rendu du 5 mars 2019** : Le CR, n'appelant aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

3°) **Finances** :

a) **Factures** : la liste telle que présentée est acceptée.

Arrivée de Mme IBARRA (20h45).

b) **Approbation du compte administratif 2018** :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte administratif, et après que Monsieur le Maire soit sorti, est approuvé par 13 voix pour et une abstention (Mme IBARRA). Il se résume ainsi :

	Résultat clôture exercice 2017	Part affectée à invest.2018	Résultat exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	+ 2 179 792.84€		+ 371 045.79€	+ 2 550 838.63€
Fonctionnement	+ 741 022.89€	+741 022.89€	+ 772 673.40€	+ 772 673.40€
TOTAL	+ 2 920 815.73€	+741 022.89€	+1 143 719.19€	+ 3 323 512.03€

c) **Approbation du compte de gestion** : Madame BARBAGLIA rappelle que le compte de gestion, établi par le receveur municipal, reprend toutes les écritures de l'année 2018. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

d) **Affectation du résultat** : Après avoir examiné le compte administratif, et constaté que celui-ci fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 741 022.89€, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A) Résultat de l'exercice	+ 772 673.40€
B) Résultats antérieurs reportés	0€
C Résultat à affecter	+ 772 673.40€
D) Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	e) 0€
R 001 (excédent de financement)	2 550 838.63€
E) Solde des restes à réaliser d'investissement	1 981 988€
Besoin de financement	0€
Excédent de financement	
Besoin de financement F	= D+E 0€
AFFECTATION = C	772 673.40€
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	772 673.40€
2) H Report en fonctionnement R 002	
DEFICIT REPORTE D 002	-

L'affectation, telle que proposée, est acceptée à l'unanimité.

e) **Approbation du budget primitif 2019** : Madame BARBAGLIA présente le budget proposé en section de fonctionnement et d'investissement. Monsieur le Maire détaille les dépenses d'investissement prévues ainsi que les subventions proposées. Le budget primitif 2019, s'équilibrant en dépenses et en recettes, est approuvé à l'unanimité. Il se résume ainsi :

- Section de fonctionnement	2'242'212.00 €
- Section d'investissement	4'571'883.00 €

f) **Vote des 3 taxes** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget primitif 2019 a été préparé sans augmentation d'impôts et que les taux de contributions directes restent inchangés pour 2019. Ces taux, tels qu'ils figurent ci-dessous, sont approuvés à l'unanimité.

- Taxe d'habitation : 12.29 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 7.67 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.68 %

g) **Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF** : Monsieur le Maire explique que la Fédération Nationale des Communes Forestières a engagé une action contre l'encaissement des produits des ventes de bois des forêts communales directement par l'ONF. Le conseil d'administration de la Fédération a voté deux fois contre cette mesure, ce principe affectant le budget des communes. Après concertation auprès du responsable de l'ONF de notre secteur, Monsieur le Maire propose au Conseil de s'opposer à ce principe d'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune. Cette opposition est acceptée par 14 voix pour, 1 contre (M. MOSER) et 1 abstention (M. FINGER).

h) **Acceptation de l'étude de faisabilité pour l'extension et la restructuration de l'école** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le nombre d'administrés sur la commune ne cesse de croître et qu'il faut prévoir une extension-restructuration de l'école actuelle afin de pouvoir être en mesure d'accueillir tous les enfants habitant sur la commune. Il rappelle également qu'un accord de principe avait été donné lors de la séance du 5 février dernier.

De ce fait, il serait judicieux de faire établir dans un premier temps une étude de faisabilité avec un cabinet d'architecte spécialisé dans les restructurations d'école. Le cabinet DOSSE ARCHITECTE-ASSOCIES propose de réaliser une étude d'avant-projet avec une pré-estimation sommaire pour un montant de 5 500€ HT soit 6 600€ TTC. Le Conseil accepte, à l'unanimité, l'étude de faisabilité qui sera établie par le cabinet DOSSE ARCHITECTE ASSOCIES.

4°) **Urbanisme** :

a) Dossiers vus en commission :

• **Permis de construire**

- M. PHILIPPE A., Impasse des Sapins : maison individuelle avec piscine et pool-house = avis favorable
- Mme PUZO C., Rue du Journans : modification clôture, portail, terrasse et construction d'un garage = avis favorable
- M. TOUIHRI M., Lot B « Le Coin Lisa », Rue des Plantages : maison individuelle = avis favorable
- SARL NEOWI, 75 Vionnet des Places : ensemble de 3 maisons jumelées pour 9 logements = avis favorable

• **Déclarations préalables**

- Mme SLAVCHEVA R., Chemin des Landes : construction d'une piscine = avis favorable
- M. GONZALEZ M., Rue de la Rogeraie : réfection volets, menuiseries = avis favorable

- M. NAS M., Impasse de la Rogeraie » : construction d'une piscine = avis favorable
- ASL LA DIANETTE, Route de Versonnex : pose d'un portail = avis favorable
- M. ROSSI V., Rue du Fontaillon : pose d'une clôture et modification du portail = avis favorable

b) Dossiers acceptés depuis le dernier conseil :

• **Permis de construire**

- M. BIRO S., Vie de Vaise, pour un auvent et un abri voiture
- Commune de SEGNY, Rue du Vieux Bourg, pour la réhabilitation de la maison du lavoir

• **Déclarations préalables**

- M. BOUJIDA A., Lot 1 « Le Mont Blanc », Rue des Alpes, pour la pose d'un portail
- Mme GOLLIET I., Lot 4 « La Dianette », Route de Versonnex, pour une véranda
- M. GONZALEZ M., Rue de la Rogeraie, pour la réfection des volets et menuiseries
- Mme SLAVCHEVA R., Chemin des Landes, pour une piscine

c) Déclaration(s) d'Intention d'Aliéner : 6 déclarations sont présentées pour lesquelles la commune n'exercera pas son droit de préemption. Une abstention : Mme PYTHOUD.

5°) Voirie-Bâtiments :

- a) **Désaffectation et déclassement d'un terrain en vue de sa cession :** Par délibération en date du 9 avril 2019, le conseil municipal a approuvé la cession au profit de la société McDonald's France, de 382m² d'un délaissé communal non cadastré, au prix de 50€ le m². Ce terrain n'est d'aucune utilité pour la commune. Dès lors, préalablement à la vente au profit de McDonald's France, sur laquelle le conseil municipal s'est prononcé, il convient d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la Commune. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- b) **Modification de la délibération n°73 du 6/11/2018 pour la vente du délaissé à la société MC DONALD'S :** Monsieur le Maire rappelle que la Société Mc Donald's France souhaite réaménager le parking de l'enseigne de SEGNY et agrandir le bâtiment existant. Pour ce faire, des négociations ont été entreprises entre la commune, le département, le service Déchets de la CCPG et Mc Donald's France pour pouvoir répondre à cette demande. Il rappelle également que ce délaissé a été intégré dans le domaine privé communal. La Société Mc Donald's France a mandaté un géomètre afin de présenter un plan de division, plan qui a été validé par tous les services concernés. Monsieur le Maire explique que le prix proposé correspond au montant fixé par le Département pour les expropriations intervenues dans le cadre de la mise en place du BHNS, à savoir 50 € le m². Le Conseil accepte à l'unanimité.
- c) **Nomination et numérotation des voies pour l'opération immobilière « Les Amarelles » lieu-dit Fontaillon :** Monsieur le Maire présente la proposition de la société ALILA qui souhaite nommer et numérotter les voies de l'opération « Les Amarelles » de la façon suivante :
- Pour la voie principale qui desservira les immeubles ainsi que les villas n° 25 et 26 : Rue des Amarelles
 - Pour la voie annexe qui desservira toutes les autres villas : Rue des Gentianes
- En ce qui concerne la numérotation, il sera fait appel à M. RUBINI, géomètre, qui déterminera, après examen du plan, les numérotations qui s'appliqueront pour chaque construction. Cette numérotation sera alors utilisée comme adresse effective. Le Conseil accepte à l'unanimité la dénomination des voies proposées et confie la numérotation à M. RUBINI.
- d) **Informations diverses :**
- Monsieur le Maire fixe une réunion de la commission au mardi 23 avril à 19h.

- MM. BOCQUET et FINGER informent qu'il manque des déflecteurs sur le pont de la Varfeuille (Chemin de Beule). Monsieur le Maire fera le nécessaire.
- Les travaux du BHNS sont toujours en cours et devraient être terminés, pour la partie du centre de SEGNY, début juillet.

6°) **Scolaire :**

a) Informations diverses :

- CR du conseil d'école, qui a eu lieu le 15 mars, appelle quelques remarques de Monsieur le Maire, à savoir :
 - Le projet de visiophone proposé ne sera pas suivi d'effet ; le groupe scolaire devant être restructuré
 - Le modulaire envisagé ne sera pas de 60m² mais plutôt de 75m².

7°) **Communauté de Communes :**

a) Compte rendu du dernier conseil communautaire du 28 mars

- Arrêt du PLUiH : ce document sera soumis à l'ensemble des communes membres qui auront 3 mois pour délibérer et faire leurs remarques ou réserves. Pour Segny, ce point sera inscrit à l'ordre du jour du conseil du 4 juin, afin de permettre aux élus de prendre connaissance du document dans un délai raisonnable.

b) Comptes rendus des différentes commissions :

- Tourisme
- Transport
- Conférence des maires
- Régie Eaux Gessiennes

8°) **Questions diverses :**

- Rappel du parcours du cœur qui aura lieu dimanche 14 avril
- Rappel du nettoyage de printemps fixé au samedi 4 mai
- Le prochain conseil aura lieu le mardi 7 mai.

Séance levée à 23h00